

COMMUNE de La Capelle et Masmolène
Département du Gard

Délibération du conseil municipal

Bilan des demandes d'évolution du PLU reçues jusqu'au 1^{er} trimestre 2025

N°11/2025

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du Mercredi 12 mars 2025 à 19h00			
Date de la convocation 06/03/2025		L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 12 mars 2025 à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, Maire.			
Membres		Présent	Absent	Donne pouvoir à	
1 – Monsieur GAYTE Xavier	X				
2 – Madame CREISSEN Viviane	X				
3 – Monsieur PAUL François	X				
4 – Monsieur SERRES Hervé		X		DURANDO Françoise	
Nombre de conseillers : 11	5 – Monsieur PESENTI Anthony		X	CLAUX Elodie	
En exercice	9	6- Madame CLAUX Elodie	X		
Quorum	5	7 – Madame DURANDO Françoise	X		
Présents	6	8- Monsieur FORIEL Jonathan	X		
Représentés	2	9 – Madame GIULIANI Stéphanie		X	
Votants	8				
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGT) Viviane CREISSEN		APPROUVEE A L'UNANIMITE			

VU la délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2022 ayant prescrit la r ID: 030-213000672-20250312-112025-DE

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-1 et suivants relatifs à la procédure de modification du plan local d'urbanisme,

VU les demandes reçues en mairie, après les réunions publiques du 30 septembre 2022 et du 23 mars 2023,

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article L. 153-35 du code susvisé, « *Entre la mise en révision d'un plan local d'urbanisme et l'approbation de cette révision, il peut être décidé ... une ou plusieurs modifications ou mises en compatibilité de ce plan.* »

Que, depuis la délibération du 24 novembre susvisée la Commune peut faire usage de ces dispositions,

Considérant que certaines des demandes et observations reçues en Mairie relèvent manifestement d'une procédure de modification simplifiée du PLU,

Qu'il résulte des dispositions de l'article L. 153-37 que le Maire est seul compétent pour engager la procédure et établir le projet,

Que le Maire déclare au Conseil vouloir faire usage de cette faculté,

Qu'il y a donc lieu de lui en donner acte,

Considérant qu'il résulte des dispositions du troisième alinéa de l'article L. 153-47 du même code que « *Les modalités de la mise à disposition sont précisées, ...par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.* »

Qu'il y a donc lieu de dire que le Conseil définira les modalités de cette mise à disposition en temps voulu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** des demandes déjà faites,
- **DIT** que de nouvelles demandes et observations peuvent encore, à tout moment, être faites, la concertation n'étant pas close, chaque demande faisant l'objet d'une décision en conseil municipal
- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de ce qu'il envisage la modification simplifiée du PLU pour :
 - o les demandes correspondant à des erreurs matérielles,
 - o l'adaptation des règles d'implantation des panneaux photovoltaïques en toiture,
 - o les demandes
 - qui ne visent pas à :
 - Changer les orientations du projet d'aménagement et de développement durables,
 - Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
 - Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;
 - qui n'ont pour effet :
 - ni de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
 - ni de diminuer ces possibilités de construire ;
 - ni de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.
- **RAPPelle** les dispositions de la concertation toujours en cours, telles qu'elles ont été disposées dans la délibération du 24 novembre susvisée,
- **DIT** que le Conseil statuera sur les modalités de la mise à la disposition du Public en Mairie conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 153-47.



Le Maire,

Xavier GAYTE

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DATE	NOM PRENOM	NUMERO PARCELLE	ADRESSE PERSONNELLE	« AJUSTEMENT »	« MODIFICATION »	« REVISION »	CATEGORIE
19/01/2022	ETIENNE FREDERIC	A791	147 impasse de la croix de tichit LCEM		X		AU
01/02/2022	CHALLIER DAVID	C1009 1010			X		Agri
17/02/2022	SARROBERT CAROLINE	5	86 CHEMIN DE LA BOURGADE LCEM	X			Homog
03/11/2022	MECKENDORN FELIX	D164 D165			X		Nh
18/11/2022	SARROBERT VINCENT	D 2	27 RUE pIERRE Guillaume 13130 BERRE LETANG			X	Ext
25/01/2023	CLERC PATRICE	1687	130 chemin du stade LCEM			X	Ext
08/02/2023	MACHET CHRISTOPHE	A866	74 IMPASSE DE LA CROIX TICHIT LCEM	X			Division
10/02/2023	CHENIEVESE-WONG PASCAL FABIA	D576	2 IMPASSE DE LARCEAU LCEM	X			Erreur
15/02/2023	GUIGUE GEORGES	D90	33 ROUTE DE CLAUX 30290 SAINT VICTOR LA COSTE			X	Ext
15/02/2023	RODRIGUEZ MARYSE MANU STEPH CORIN	CB12				X	Ext
15/02/2023	AYME OLIVIER		2 impasse deds soucis 30000 NIMES			X	Ext
17/02/2023	COURTIN CHANTAL ET MICHEL	B860 861				X	Ext
17/02/2023	COURTIN CHANTAL ET MICHEL	C1790 une partie C 1786 1787 1788				X	Ext
21/02/2023	POMMIER ANDRE	C370	MAS LE MOUTET ROUTE DU MOULIN LCEM		X		Agri
09/03/2023	SANVOISIN GUY	A914	4 ALLEE DES PYRENEES 18000 BOURGES		X		AU
06/03/2023	HAMET GERARD	A398 770			X		Echange
13/03/2023	DEBECKER DANIEL	1656	8434 Westende Badenhaan 39/103 Belgique			X	Ext
13/03/2023	GIRAUD CHANTAL	A864	124 IMPASSE DETICHIT 30700 LA CAPELLE		X		AU
13/03/2023	SC MAG DE PANELY	A1102 1092 1093	ROUTE DUZES 30210 POUZILHAC	X			Homog
13/03/2023	GIRAUD REINE ET MICHEL	A426	114 IMPASSE DU MONTAUBANET LCEM		X		AU
13/03/2023	EMMANUEL STEPHANE	C980	10 RUE SADI CARNOT 30800 SAINT GILLES			X	Ext
13/03/2023	DESPLAN EVELYNE				X		Autres
13/03/2023	BOTONE MIREILLE	D161 558 160 159 158	170 ROUTE DE CONGENIES 30250 AUBAIS			X	Ext
15/03/2023	ROZIER Joel et Manon	C1751 C3	FERME DE BAGNARES		X		Agri
01/09/2023	COLLECTIF HABITANTS CHEMIN DE CONNAUX						AU
10/09/2023	HAMET Chantal	B1404 : 1500m ² A398 : 1020M ² -A399 : 770 montaubanet				X	Autres
10/09/2023	RODRIGUEZ MARYSE	C1555	130 CHEMIN DU STADE			X	Ext
23/10/2023	CLERC PATRICE Cyprien Georgia et Sonam LEPCHA		130 CHEMIN DU STADE		X		Autres
14/02/2024	SCI TERRE NEGRE (1/3)	D425, B1367	64 route de Pouzilhac	X			Homog
14/02/2024	SCI TERRE NEGRE (2/3)	A425	64 route de Pouzilhac		X		1AU
14/02/2024	SCI TERRE NEGRE (3/3)	B319, B69 et 9220 m ² de la parcelle B1209	64 route de Pouzilhac		X		Nh
14/02/2024	Michel GAYTE	A454	64 route de Pouzilhac		X		
15/01/2025	Matthieu GIULIANI	B1052	Mas Giuliani			X	Ext
						X	Agri